

Concours Décor&sens

ARCHI-STYLE

-Architectes d'intérieurs-

Présentation :

2ème édition du concours Archi-Style organisé par le magazine **DÉCOR&SENS**. Le but de ce concours est de valoriser et de mettre en avant les architectes d'intérieurs de la région Occitanie.

Admissibilité :

Peuvent participer au concours, toute personne physique ou morale, quel que soit sa nationalité, parlant la langue française et âgée de 18 ans minimum au 1^{er} janvier 2021. Les participants au concours doivent impérativement être **professionnels** du métier. Aucun dossier par la poste ne sera pris en compte, seulement les dossiers envoyés via un email seront admissibles.

Agenda du concours :

Appel à la candidature du 08/02 au 30/04/2021 inclus.

Réunion du Jury : **Mai 2021**

Diffusion des projets en ligne : **du 1/06 au 20/06** pour vote des internautes.

Dernière semaine juin pour annonce du résultat.

Remise des prix : Juin ou septembre selon la situation sanitaire.

Dossier d'inscription :

Les dossiers seront remis à l'adresse suivante :

contact@decoresens-mag.fr

Le dossier de candidature doit contenir (fiche d'inscription ci-jointe) :

- Nom du projet.
- Nom de l'architecte d'intérieur.
- Catégorie dans laquelle le projet concourt.
- Coordonnées de l'architecte d'intérieur.
- Code postal du lieu de la réalisation.
- Date d'achèvement de la réalisation.
- Budget global du projet. **Budget*** : Nous demandons le budget global du projet sans compter la main d'œuvre. (Rénovation, matières premières...)
- Nombre de m² du projet.
- Paragraphe expliquant le projet.

Un texte de 100 mots environ décrivant le cahier des charges du projet :

- Les exigences précises du maître d'ouvrage (propriétaire)
- Les contraintes techniques.
- Les idées et les solutions apportées aux contraintes architecturales.

Documents techniques : Plans, perspectives et croquis présentant la disposition des lieux et les modifications portées au lieu en version numérique HD (les documents ne doivent pas comporter le nom des propriétaires).

Dossier photos : Les photos doivent être en haute définition et libres de droits.

- 1 photo HD en 300 dpi de l'architecte d'intérieur.
- 2 photos numériques du projet avant les travaux (pour les projets de rénovations).

- 5 à 10 photos HD en 300 DPI du projet finalisé, présentant les points majeurs de la réalisation dont une vue d'ensemble de l'intérieur.
- **Nomenclature des photos** : chaque photo doit comporter le nom de la personne qui concoure et le crédit du photographe (crédit photo) « nom_crédit photo_01.jpg »

Les crédits photos doivent être précisés et clairement identifiés dans la nomenclature des photos.

Si l'architecte n'est pas propriétaire des droits d'utilisation des photos, il faut obligatoirement qu'il ait une autorisation signée par le photographe officiel autorisant les organisateurs du concours à reproduire, publier, représenter ou diffuser les photos de la réalisation de l'architecte avec laquelle ce dernier concours quel que soit le support utilisé aux fins de promotion du concours. Cette licence doit être accordée aux organisateurs du concours par le photographe sans frais, sans limites territoriales et sans limite de durée. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables en cas de litige avec le photographe à la suite de la parution des photos.

Pour chaque projet participant au concours **Archi-Style**, il est impératif que l'architecte d'intérieur ait l'autorisation expressément écrite par les propriétaires du projet présenté, en faisant signer le document prévu à cet effet fourni par l'organisation du concours, autorisant :

- Sa participation au concours.
- L'utilisation des photos de la réalisation sur les différents supports (presse et internet) pour le concours.
- L'utilisation des documents techniques propres au projet réalisé.

Si l'architecte d'intérieur participant au concours est salarié d'une agence ou d'un studio d'architecture intérieure, il est impératif d'avoir l'autorisation expressément écrite du responsable légal de cette entité juridique autorisant :

- La participation du projet et de l'architecte d'intérieur au concours.
- L'utilisation des photos de la réalisation (avant et après travaux) sur les différents supports (presse et internet) aux fins de la promotion du concours.
- L'utilisation de tout document technique propre à cette réalisation (plan, perspectives, croquis).

Confidentialité : les informations que les organisateurs du concours récolteront ne pourront pas être **réutilisées** à des fins commerciales. Les dossiers de chaque candidat resteront confidentiels.

Propriété intellectuelle : Chaque participant autorise les organisateurs du concours et les partenaires à se référer à leur nom, leurs signes distinctifs et projets à des fins de relations presse, publiques et de communication.

Déroulement :

Les candidats seront divisés en 4 catégories selon la surface* de leur projet :

Catégorie 1 : de 20 à 50 m².

Catégorie 2 : de 50 à 150 m².

Catégorie 3 : plus de 150 m².

Catégorie 4 : Extérieur (projet de terrasse, jardin)

Catégorie 5 : Projets commerciaux (bureaux, commerces, hôtels...)

En fonction du nombre de dossiers reçus et de leur typologie, les catégories seront susceptibles d'être redéfinies par les organisateurs du concours.

Dès lors les catégories faites, les candidats auront le choix de présenter : une création ou une rénovation (totale ou partielle).

Les projets doivent être obligatoirement des projets d'architectures d'intérieurs et décoration réalisés dans le secteur de la région Occitanie, datant de 5 ans maximum.

Les candidats peuvent présenter un projet/catégorie.

Jury et prix :

Jury : Deux types de jurys seront présents.

1. Dans un premier temps, les projets seront départagés par un jury de professionnels. Ils éliront les 3 projets qui correspondent le mieux aux critères donnés dans chaque catégorie.
2. Les projets élus par le jury de professionnels seront mis en ligne dans un second temps sur les réseaux sociaux afin que les internautes puissent voter pour leur projet favori par catégorie.

Les critères de jugements seront multiples : la mise en œuvre générale, le travail des volumes et de l'espace puis l'agencement et l'esthétique de la réalisation.

Prix : Le vainqueur de ce concours se verra offrir **un trophée « Thibaut Malet », une parution dans le magazine Décor&sens** et une nuit pour 2 personnes dans une chambre d'hôtes ou hôtel choisi par nos soins.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment d'écourter, de proroger voire d'annuler le concours (nom) si les circonstances l'exigeaient.